



La Lettre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras

n° 1 – Juillet 2016

Office Culturel d'Arras - 61 Grand' Place - 62 000 ARRAS - mél : academiearrings@laposte.net

MEMBRE DE LA CONFERENCE NATIONALE DES ACADEMIES
des Sciences, Lettres et Arts
Sous l'égide de l'Institut de France

Le mot du Président

Charles GIRY-DELOISON

La *Lettre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras* voit enfin le jour. Enfin, car plusieurs d'entre nous, s'inquiétant des difficultés rencontrées par certains membres pour assister aux séances mensuelles, souhaitaient pouvoir apporter à ces derniers une information régulière et leur permettre de participer, même de loin, à la vie de l'Académie. J'espère de tout cœur que la *Lettre* saura remplir ce rôle et deviendra un lien fort entre tous les membres de notre vénérable Compagnie.

Ce premier numéro couvre toute l'année académique 2015-2016 en essayant d'en dégager les points forts. Vous y découvrirez aussi une rubrique intitulée *La Tribune libre*, dont le propos est d'accueillir de courtes contributions d'académiciens sur les sujets les plus divers. Je tiens à remercier nos trois

confrères qui ont bien voulu l'inaugurer, avec deux textes sur l'exposition actuellement présentée au musée du Louvre-Lens et un consacré à une question d'actualité, la laïcité. Ce numéro est, bien entendu, perfectible et toutes vos remarques et suggestions sont les bienvenues afin de nous permettre de proposer un numéro 2 encore plus attrayant. En particulier, j'espère que nous pourrons l'agrémenter de plus de photos et d'illustrations.

La *Lettre* vous est envoyée par mail mais, pour ceux qui n'en disposent pas, une version papier leur sera adressée.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été et espère vous revoir nombreux pour la séance solennelle de rentrée de l'Académie d'Arras, mercredi 19 octobre à 18h.

La vie de l'Académie

Le 28 juillet 2015, notre Compagnie a eu la douleur de perdre l'un de ses membres résidants, Louis CAUDRON. Né en 1932, Louis CAUDRON avait été élu membre résidant de l'Académie en 1979. Il occupait le 16^{ème} fauteuil. Fils de l'artiste peintre et porcelainier Henri CAUDRON (élu en 1973), porcelainier lui-même, Louis CAUDRON s'était beaucoup investi au service de l'Académie, assumant notamment la lourde charge de Secrétaire de 1991 à 1995. Il consacra aussi beaucoup de son temps à une autre institution arrageoise, les *Rosati*, dont il fut le directeur et dont il rédigea une *Histoire des Rosati du vingtième siècle* (2004).

Lors de son Assemblée Générale du 16 mars 2016, l'Académie a eu le plaisir d'accueillir en son sein trois nouveaux membres résidants : Maître Matthieu LAMORIL, avocat au barreau d'Arras, spécialiste en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale et adjoint au maire d'Arras en charge du Patrimoine culturel, historique et immatériel ; M. Thierry SPAS, enseignant, spécialiste reconnu de Saint Exupéry et vice-président environnement de la Communauté

urbaine d'Arras et conseiller municipal d'Arras ; M. Frédéric TURNER, secrétaire de l'ASSEMCA et auteur du remarqué *Les oubliés de 39-45 ou la rafle des Britanniques* (2010).

Deux membres de l'Académie ont été récemment distingués. Le 11 mai 2016, notre confrère Francis MARCOIN, membre résidant de l'Académie et ancien président de l'université d'Artois, a reçu les insignes de chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Le 14 juillet, notre Secrétaire générale, Mme Nelly DUPRÉ, et M. Francis MARCOIN ont tous deux reçu la Médaille d'Or de la Ville d'Arras. L'Académie est fière et heureuse de leur adresser ses plus sincères félicitations.

Le 29 janvier 2016, Mme Nelly DUPRÉ, en sa capacité de guide-conférencière, proposa avec le talent qu'on lui connaît une virevoltante visite guidée de la belle et séduisante exposition *Dansez, embrassez qui vous voudrez. Fêtes et plaisirs au siècle de Madame de Pompadour* au musée du Louvre-Lens.

Le 7 juin le Président de l'Académie participa à la réunion informelle de la Conférence

Nationale des Académies à Paris. L'ordre du jour portait sur les préparations du colloque de 2016 organisé par l'Académie du Var et de celui d'octobre 2017 qui sera tenu à Paris sur le thème « L'Héritage ». Le colloque de 2018 aura lieu en Alsace et s'intitulera « Des étoiles et des hommes » ; sur la prochaine livraison de la revue *Akademos* ; sur la (bonne) situation financière de la CNA ; sur la nécessité d'améliorer les liens inter-académiques, notamment grâce aux correspondants CNA et à l'annuaire RENATER encore imparfait (pas de

trombinoscope, certaines académies n'ont pas répondu, etc.) ; sur la localisation du dépôt des archives de la CNA (il est envisagé de créer un fonds centralisé à l'Institut). Enfin, une discussion s'engagea sur le rôle que pourraient jouer nos académies en ce début de XXI^e siècle. Les cinq contributions envoyées avant la séance furent lues et seront publiées, sur le site de la CNA, avec le texte de la conférence prononcée le 21 octobre 2015 par le Président de l'Académie d'Arras sur le même thème (voir *infra*).

L'Assemblée générale du 16 mars 2016

L'Assemblée générale des membres résidants de l'Académie se tint à 16h30 à l'Office Culturel d'Arras. Vingt-un des vingt-sept membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée écouta et approuva à l'unanimité le rapport moral de Mme Nelly Dupré, Secrétaire générale, et le rapport financier de M. Bernard Sénéca, Chancelier. Puis, elle eut à se prononcer sur le renouvellement du Bureau. Celui-ci, composé de Mme Nelly Dupré, Secrétaire générale, et de MM. Charles Giry-Deloison, Président, Bernard Sénéca, Chancelier, Francis Perreau, Vice-chancelier, Patrick Wintrebé, Secrétaire général adjoint, et Lionel Gallois, Archiviste-bibliothécaire, fut réélu, à

l'unanimité, pour la période 2016-2018 avec mandat de mettre en place une commission de révision des statuts, de procéder dans les meilleurs délais à la publication du volume des *Mémoires de l'Académie* et de créer une *Lettre de l'Académie* destinée à informer le public le plus large des activités de l'Académie d'Arras.

L'Assemblée générale entendit et débattit également de l'avancement du site internet de l'Académie, de la programmation des conférences 2016-2017 et de la préparation du concours des Beaux-Arts et du concours de composition musicale de juin 2016.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance fut levée à 18h.

La tribune libre

Le Brun au Louvre-Lens

Laurence BAUDOUX, Membre résidant

Dans la foulée des grandes expositions qui se sont multipliées à Versailles à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Louis XIV, celle qui s'est ouverte à Lens le 18 mai apporte une contribution remarquable : consacrée à Charles Le Brun (1619-1670), le grand peintre qui fut aussi le maître d'œuvre de la splendeur du Roi-Soleil, elle explore autant l'œuvre personnelle de l'artiste que le service du souverain, encore qu'une grande partie de la première soit liée à la protection

des Grands : Mazarin, Séguier, Fouquet et Colbert. La scénographie sobre, relevée d'un beau rouge profond, distingue ce double parcours, en privilégiant les petites unités pour l'une, de vastes espaces pour l'autre. Il est hors de propos de résumer ici et la carrière et l'exposition : nous ne retiendrons de l'une et de l'autre que quelques aspects.

Le ton est donné dès l'entrée, où le *buste de l'artiste* (1679) par Coysevox trône devant *La visite de Louis XIV aux Gobelins* (15 octobre

1667), la célèbre tapisserie qui résume à elle seule l'histoire artistique du règne. Les premières séquences sont consacrées au talent précoce du jeune Le Brun, remarquable dessinateur, à sa formation prise en main par le chancelier Séguier, au séjour romain (1642-1646) où il est marqué par l'art de Poussin : la retenue atténuera désormais la fougue à laquelle ses premières peintures laissaient libre cours. Le retour en France voit s'ouvrir une longue période, où l'artiste entretient un dialogue très riche non seulement avec l'architecture, mais avec tous les arts.

Sa renommée, Le Brun la doit alors aux projets et à la réalisation des grands cycles de *plafonds peints* pour les particuliers (à Paris, la galerie de l'hôtel Lambert ; à Vaux-le-Vicomte chez Nicolas Fouquet 1658-1661 ; à Sceaux chez Colbert) et pour le roi (la galerie d'Apollon au Louvre et la galerie des Glaces à Versailles) qui illustrent cette aptitude à investir un cadre et à en tirer parti. S'appuyant sur les cartons et les gravures qui en furent tirées, l'exposition met en évidence cet art si particulier, de plus en plus riche et opulent, qui sait s'allier ailleurs aux talents les plus remarquables de son temps. Parmi ceux-ci, on retient les sculpteurs Jean Sarazin, dont le *Monument du cœur du cardinal de Bérulle*, l'une des figures les plus émouvantes et les plus somptueuses de la sculpture funéraire de l'époque (1657, pour la chapelle des carmélites de la rue Saint-Jacques), la main sur le cœur en signe d'offrande, agenouillé devant le tableau de *Sainte Madeleine repentante*, et Jean-Baptiste Tubyl, auteur du *Baptême du Christ* (entre 1674 et 1680, commandé par Colbert pour la chapelle de son château de Sceaux).

Le contraste est d'autant plus saisissant avec deux centaines de dessins (1671) au trait sûr, ferme et léger à la fois, qui expriment une

autre face de la personnalité de Le Brun, fasciné par la *physiognomonie*, pseudoscience de la correspondance entre le caractère de l'homme et sa ressemblance avec les animaux. Au-delà, c'est bien l'expression des passions qui fascine l'artiste.

Mais les talents de Le Brun, *Premier Peintre du Roi*, instigateur de l'Académie de Peinture et Sculpture (1648), plus tard de l'Académie de France à Rome (1661), éclatent à Versailles. À la fois artisan et ordonnateur du faste royal, il y dirige une équipe nombreuse de dessinateurs, de peintres, de sculpteurs, d'orfèvres, de menuisiers, d'ébénistes, de tapissiers... On serait tenté de penser que, tendus qu'ils étaient vers un seul but – servir le rayonnement du monarque – ces hommes d'origines diverses ont abdiqué toute personnalité. Or c'est un fait remarquable que l'art de l'un ne se confond jamais avec celui de l'autre. Nous en voulons pour preuve ces quatre sculptures qui appartiennent à la Grande commande passée en 1674 pour orner les jardins de Versailles : ce sont les allégories des Saisons, dessinées par Le Brun, comme tout le décor du château, mais exécutées par quatre artistes différents. Le talent de François Girardon, auteur de *L'Hiver*, écrase celui des autres : Philippe Magnier (*Le Printemps*), Pierre Hulinot (*L'Été*), Thomas Regnaudin (*L'Automne*).

Après le faste et la lumière viennent la méditation et le retrait. L'exposition se clôt logiquement sur les dernières années de Le Brun : une série de toiles de moyen format montre l'artiste peignant les scènes de la *Passion du Christ*, précédées d'études émouvantes dans lesquelles il recherche la juste attitude, le dessin et le volume des plis des vêtements. Belle leçon d'humilité que donne ici celui qui fit rayonner la splendeur du roi.

Clin d'œil sur un œil...

Nelly DUPRÉ, Membre résidant

Parmi les 235 œuvres de l'exposition «*Charles Le Brun. Le peintre du Roi-Soleil*», au musée du Louvre-Lens, visible jusqu'au 29 août 2016, c'est un œil celui du cheval du Chancelier Séguier peint en 1660-1661 qui « nous a littéralement tapée dans l'œil ».

Les commissaires de l'exposition Bénédicte Gady et Nicolas Milovanovic nous ont aidés.

N'avaient-ils pas suggéré, comme affiche, sans espoir mais avec humour, cette représentation carrément abstraite, quasiment surréaliste de l'œil du cheval du portrait équestre de son « patron » selon la terminologie du Grand Siècle.

« *Deux uniques touches blanche et jaune orangé, soulignées d'un léger coup de*

pinceau rose pâle », révèlent le bleu de la prunelle.

Sublime morceau de peinture qui « captive notre regard ».

Quel talent ! Quel génie ! Quelle virtuosité ! Car, Charles Le Brun n'est pas que le peintre de Vaux-le-Vicomte, de la galerie des Glaces, le peintre du pouvoir politique et social, le peintre académique par excellence, le peintre du Roi-Soleil.

Cette vision déjà bien écornée depuis l'exposition de 1963 à Versailles organisée par Jennifer Montagu est dépassée.

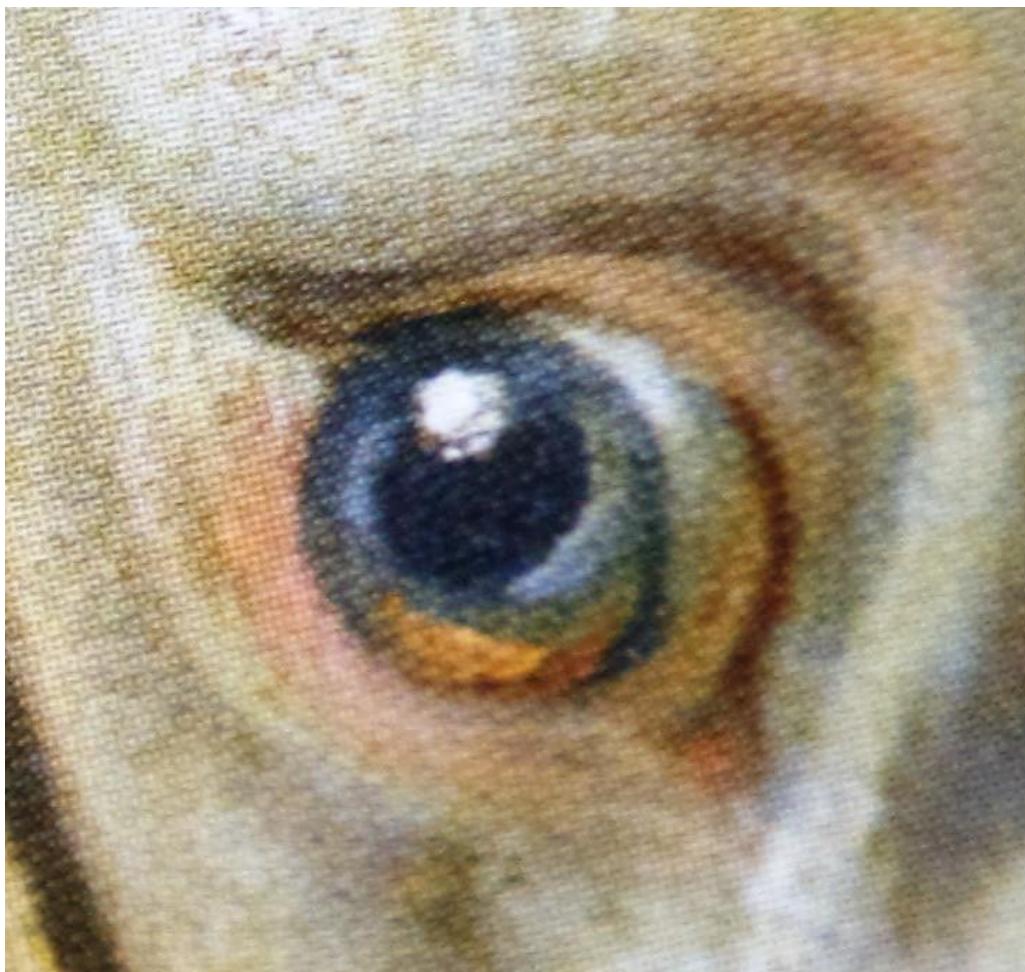
Le Brun a bien d'autres multiples talents.

Il a conçu des sculptures, imaginé des architectures, réalisé les dessins du fameux « feu » mobilier d'argent, peint des décors époustouflants.

Mais il y a un autre Le Brun « *inattendu, plus intime, le peintre de l'enfance et des animaux* ».

Car, Le Brun n'est pas qu'un peintre savant et... académique, Le Brun est aussi un fin physionomiste, formé à l'école de Descartes et de Della Porta. Pour lui, chez l'homme comme chez l'animal, « *d'aucune partie du corps on ne peut déduire les caractères de l'âme, comme des yeux ... c'est-à-dire la modération, la clémence, la miséricorde, la haine, l'amour, la tristesse et la joie* ».

Visitez cette magnifique exposition, en oubliant simplement tout ce que vous savez ou tout ce que l'on vous a appris sur Le Brun, mais simplement en ressentant et en regardant d'un œil... neuf.



La laïcité en France, quelle évolution ?

Marc LOISON, Membre correspondant

Depuis 1792 trois grands principes régissent la République française : la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice et le

multipartisme. En 1905, avec la séparation des Églises et de l'État, est venu s'ajouter celui de la laïcité, constituant ainsi une

spécificité française¹. En raison des atteintes qui sont portées depuis quelque temps à ce fondement de la République qu'est la laïcité, de nombreuses voix s'élèvent afin de faire entendre la raison des laïcs. Celle-ci passe nécessairement par la connaissance de son histoire ponctuée d'atermoiements, de difficultés et de luttes.

De fait, comme l'indique Pierre Ognier², la présentation de l'évolution historique de la laïcité en France est un exercice habituel et inévitable : il faut bien repérer l'origine de ce concept, reconnaître ses premières manifestations, dérouler son évolution. Cette dernière, par référence aux travaux d'Émile Poulat³, peut se distribuer en quatre étapes.

La laïcité sacrale

Cette première forme de laïcité couvre la période de l'Ancien Régime : le débat entre l'État monarchique et l'Église s'y développe à l'intérieur même de l'espace religieux chrétien, de cette « France toute catholique ». En 1787, un édit de Tolérance crée la possibilité d'un mariage civil pour les protestants. Jean Baubérot⁴ considère que c'est le premier embryon de laïcisation dans un contexte où politique et religion sont en symbiose.

Voltaire, déiste, fait construire une église à Ferney, tout en attaquant le « fanatisme » de l'Église catholique. Le jansénisme, réprimé par l'État et la hiérarchie, influence des juristes et favorise les idées de liberté et de représentation qui constituent une des origines de l'effervescence révolutionnaire⁵. Rousseau, dans le *Contrat social*, prône une « religion civile » dont les « *dogmes se rapportent à la morale et aux devoirs que celui qui la*

¹ Ainsi, en Angleterre par exemple, le souverain est également le chef de l'Église d'Angleterre et, aux États-Unis, le président et les parlementaires américains prêtent serment sur la Bible lors de leur entrée en fonction. Par ailleurs, les références religieuses sont omniprésentes dans la vie politique américaine.

² Pierre Ognier, « Les approches historiques de la laïcité en France, 1990-1993. Étude critique », *Histoire de l'éducation*, janvier 1995, n° 65, p. 71-85.

³ Émile Poulat, « Les quatre étapes de la laïcité », dans *Nouveaux enjeux de la laïcité*, Paris, Centurion, 1990.

⁴ Jean Baubérot, *Histoire de la laïcité en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 6.

⁵ Dale Van Kley, *Les Origines religieuses de la Révolution française 1560-1791*, Paris, Le Seuil, 2002 (1996).

professe est tenu de remplir envers autrui »⁶. Parmi ces devoirs, Rousseau place le refus de l'intolérance—intolérance attribuée au catholicisme qui est le seul culte autorisé et influence la quasi-totalité de la population.

La laïcité éclairée

La Révolution française inaugure cette forme de laïcité. Consacrant la philosophie des Lumières, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789 reconnaît la liberté de croire ou de ne pas croire, donc de sortir de la sphère chrétienne. L'article III de la Déclaration laïcise la souveraineté : il n'existe plus de roi de droit divin. La laïcité se fondera sur cette désacralisation du pouvoir. Pourtant, si le souverain ne représente plus Dieu, la religion reste une instance de légitimation politique et une part importante du lien social⁷. Le 20 septembre 1792, l'Assemblée législative laïcise l'état civil et le mariage.

Bien que les projets de laïcisation de l'enseignement n'aboutissent guère, l'école devient la figure centrale des pouvoirs illimités de la société sur le bonheur de l'individu. Sous l'Ancien Régime, l'école avait pour vocation de former des chrétiens, sous le nouveau elle aura désormais celle de faire des hommes libres et heureux. Ainsi Condorcet, en 1792, dans son *Projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique*, prône un enseignement laïc à partir d'une vision du progrès indéfini de l'esprit humain. Aucune opinion politique ou religieuse ne doit être enseignée à l'école. L'enseignement de la morale doit être détaché de celui de la religion⁸.

La laïcité radicalisée

L'étape de la laïcité radicalisée est ouverte avec les grandes lois scolaires de 1881-1882. Jules Ferry, aidé par son fidèle collaborateur Ferdinand Buisson, affirme alors qu'il mène un combat anticlérical et non point une lutte antireligieuse : ainsi l'école publique arrête ses cours le jeudi afin que les parents qui le souhaitent puissent envoyer leurs enfants au

⁶ Ghislain Waterlot, *Rousseau, religion et politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.

⁷ Jean Baubérot, *op. cit.*, p. 8.

⁸ Marc Loison, *L'école primaire française de l'Ancien Régime à l'éducation prioritaire*, Paris, Vuibert, 2007, p. 88.

catéchisme. Dans sa circulaire aux instituteurs du 27 novembre 1883, il recommande la modération. Au nom du respect des consciences, il demande aux maîtres d'école de suivre la règle suivante : « *Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon parlez hardiment* ». Cette solution, tout empirique qu'elle soit, est la seule, estime Antoine Prost⁹, à pouvoir fonder une laïcité durable, en écartant tout sectarisme.

Un premier projet de loi visant la séparation des Églises et de l'État, porté par Émile Combes, échoue avant qu'un autre, plus libéral, n'aboutisse, porté par Aristide Briand et Jean Jaurès. La loi de 1905 réaffirme dans son premier article la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes, qui ne sont cependant pas reconnus officiellement (article 2). Est ainsi aboli le concordat de 1801. Cependant, pour que la liberté religieuse soit effective, des aumôneries sont officiellement installées dans les établissements publics clos (écoles, hôpitaux, prisons...).

La laïcité reconnue

Aujourd'hui nous sommes parvenus à la quatrième étape, celle de la laïcité reconnue puisque devenue depuis 1946 un principe constitutionnel, confirmé par l'article premier de la Constitution de la V^{ème} République du 4 octobre 1958 : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ».

Toutefois la société française reste imprégnée de culture catholique, notamment à travers le calendrier des jours fériés qui correspondent aux principales fêtes catholiques. Par ailleurs la loi de 1905 n'est pas appliquée dans les départements alsaciens et en Moselle, départements qui faisaient partie de l'Empire

germanique en 1905, et vivent toujours sous régime concordataire. Elle ne s'applique pas non plus en Guyane, en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, qui sont régis par des textes spécifiques.

Récemment, par circulaire en date du 6 septembre 2013 du ministère de l'Éducation nationale, la Charte de la laïcité à l'école¹⁰ a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'école, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République.

Comme la laïcité souffre encore trop souvent de méconnaissance ou d'incompréhension, cette charte permet d'en comprendre l'importance, comme garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire son avenir.

⁹ Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 202.

¹⁰ Celle-ci peut être téléchargée sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

Les séances publiques de l'Académie

L'Académie d'Arras se réunit en séance publique et gratuite le troisième mercredi de chaque mois d'octobre à juin, de 18h à 19h30. Ces séances sont destinées à permettre aux membres résidants et correspondants de l'Académie mais également au public le plus

large possible, d'écouter et d'échanger avec un conférencier sur un sujet différent à chaque séance. Depuis 2012, les conférences s'inscrivent dans une thématique transversale aux sciences, aux lettres et aux arts : *Les questions sociétales contemporaines*.

Séance du 21 octobre 2015

Quelles perspectives pour une académie de province à l'aube du XXI^e siècle ?

Charles GIRY-DELOISON, Professeur d'histoire moderne à l'université d'Artois, Président de l'Académie d'Arras

En préambule, M. Giry-Deloison rappela que poser la question des perspectives c'est explicitement sous-entendre que des enjeux se sont faits jour - ou sont réapparus - et que ces derniers constituent potentiellement un problème voire un risque pour les académies. Il précisa qu'il convient de distinguer ceux, circonstanciels, qui concernent presque exclusivement l'Académie d'Arras et ceux qui touchent une large part des trente-deux académies de la Conférence. La première partie de sa conférence porta sur les trois échéances auxquelles l'Académie est confrontée et qui peuvent avoir une incidence sur son devenir et qui, à ce titre, doivent être occasion de réfléchir aux orientations que ses

membres, résidants bien sûr mais aussi correspondants, souhaitent lui donner. La première est la nécessité de pourvoir aux cinq fauteuils vacants (sur un total de trente) du fait de décès successifs parmi les membres résidants. La deuxième est la fin du mandat du Bureau en mars 2016. La troisième est le déménagement annoncé de l'Académie. Dans la seconde partie M. Giry-Deloison traita de certains des défis communs à l'ensemble des académies de province : la pérennité des finances, le positionnement dans l'offre culturelle multiforme et, depuis peu, multi-supports, la révolution du numérique, l'engagement citoyen, l'entrée dans l'ère de l'économie de l'attention...

Séance du 18 novembre 2015

Droits d'auteurs et la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM)

Gérard de LORIOL, Délégué régional de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique

Société privée sans but lucratif, indépendante de l'État, la SACEM représente ses sociétaires (auteurs, compositeurs, éditeurs). Elle les rémunère à partir des droits collectés auprès des radios, des professionnels du spectacle, des discothèques et des particuliers. Dans une conférence très fouillée et très didactique, M. de Loriol expliqua l'histoire des droits d'auteur dans le domaine de la musique et celle, plus récente, de la SACEM, l'organisation actuelle de celle-ci, la diversité de ses missions au service de ses sociétaires,

notamment avec l'essor des nouveaux supports de diffusion, sa place dans le paysage de la création et de l'interprétation musicales. Il apprit entre autres à son auditoire que Beaumarchais est l'inventeur des justes droits d'auteur et de la propriété intellectuelle : « *On a raison : la gloire est attrayante; mais on oublie que, pour en jouir seulement une année, la nature nous condamne à dîner trois cent soixante-cinq fois* ».

Séance du 16 décembre 2015

Le Congrès de Vienne (1814-1815) : la réorganisation de l'Europe

Jean-Marc GUISLIN, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lille

Après vingt-trois années de guerres et de troubles, le congrès de Vienne (1814-1815) réorganise la carte politique de l'Europe. Contenir la France, éviter la révolution et la guerre, s'agrandir, telles sont les principales préoccupations des puissances victorieuses de Napoléon 1^{er} : Autriche, Russie, Prusse, Royaume-Uni, seule grande puissance coloniale du monde. Dans cette vaste

entreprise, les principaux négociateurs, sous la conduite de Metternich, s'appuient sur les principes de légitimité et d'équilibre. L'édifice sera durable, mais fragile et instable. En effet, les diplomates réunis dans la capitale danubienne ont ignoré les aspirations libérales et nationales, souvent issues des idées de 1789, qu'ils ne parvinrent pas à totalement juguler.

Séance du 20 janvier 2016

Retrouver les météorites et étudier la genèse des planètes grâce au réseau de caméras FRIPON

Brigitte ZANDA, Maître de conférences au Museum nationale d'histoire naturelle et François COLAS, chercheur à l'Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, Observatoire de Paris

FRIPON est un programme de recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), dont l'objectif est de localiser l'impact des météorites sur le sol français afin de récupérer celles-ci et de les étudier. À cet effet, des caméras scrutant le ciel sont progressivement installées sur l'ensemble du territoire, dessinant un maillage étroit qui devrait permettre de suivre leur chute en temps réel. Dans le cadre de ce programme scientifique, une caméra a été placée en janvier 2016 sur le toit du lycée

Robespierre à Arras. S'appuyant sur de nombreux documents (photos, schémas, graphiques, etc.), Brigitte Zanda et François Colas, responsables du projet FRIPON, sont venus expliquer la genèse du projet, ses objectifs et son état d'avancement. Au-delà de pouvoir dresser une carte de France des chutes de météorites, FRIPON permettra de mieux comprendre la genèse des planètes. Il est possible de consulter les enregistrements effectués par les caméras sur le site web du projet.

Séance du 24 février 2016

Les ressources minérales dans les grands fonds océaniques : un futur eldorado minier ?

Michel HOFFERT, Professeur honoraire en sciences de la Terre à l'Université de Strasbourg

Expert internationalement reconnu des grands fonds sous-marins et des nodules polymétalliques, le professeur Michel Hoffert a participé aux premières explorations menées par la France dans l'Océan Pacifique. L'exploration des grands fonds océaniques débute vers 1870 lorsque la pose des premiers câbles télégraphiques transocéaniques a nécessité des connaissances sur la topographie, le relief et la géologie des parties profondes des océans. Cependant, dès février 1873, les premiers nodules de manganèse sont prélevés au large des Açores. Ces objets géologiques singuliers de quelques

centimètres de taille, caractérisés par leur forme souvent arrondie, leur couleur noire et surtout par leur composition chimique (richesse en fer et en manganèse) intriguent les savants de l'époque. Leur origine est généralement attribuée à une précipitation chimique à partir des cendres volcaniques aériennes qui se déposent dans les sédiments océaniques profonds.

En 1988 Michel Hoffert est de la première mission de plongée du Nautile et observe, à plus de 5 000 mètres de profondeur dans le Pacifique nord, des champs de nodules

renfermant des métaux très recherchés comme le cobalt, le cuivre, le nickel, les Terres Rares. La conférence, très pédagogique et abondamment illustrée de photos prises dans les grands fonds, traita de l'enjeu économique

de ces ressources minières en concluant qu'en débit de l'intense compétition scientifique et économique, il ne s'agissait sans doute pas, pour l'heure actuelle, d'un véritable eldorado.

Séance du 20 avril 2016

Les ravages de la guerre franco-espagnole dans l'Arrageois, d'après le témoignage inédit du confesseur de l'abbaye du Vivier à Wancourt (1635-1655)

Alain LOTTIN, Professeur émérite d'histoire moderne et ancien président des universités de Lille 3 et d'Artois

En Artois, en 1645, «les villages étaient tout déserts et abandonnés et plus de la mitan des hommes et créatures raisonnables étaient péris par la mort et contagion...L'on ne voyait rien davantage en plusieurs endroits que des loups, parfois par troupe de 25 ». Ce n'est là qu'un échantillon du récit que fait Jean de le Barre, confesseur des religieuses cisterciennes du Vivier à Wancourt, de la guerre franco-

espagnole qui ravage l'Artois, la Flandre et le Hainaut depuis 1635. Le tome I de ce manuscrit inédit, d'environ mille pages, sera bientôt publié dans le cadre de la Commission royale d'Histoire de l'Académie de Belgique. En avant-première, Alain Lottin, professeur émérite de l'université d'Artois, commenta les faits touchant l'Artois.

Séance du 18 mai 2016

Le festival des Inouïes et les musiques populaire et savante

Fabrice BIHAN, violoncelliste-concertiste, directeur artistique du festival « Les Inouïes »

M. Fabrice Bihان, violoncelliste-concertiste et membre correspondant de l'Académie d'Arras et ancien lauréat du concours de musique, donna une conférence sur les différences et les points de convergence entre musique classique et musique populaire. Il illustra son propos de très nombreux extraits musicaux qui rendirent la conférence

extrêmement vivante et parfaitement compréhensible par des non-musiciens. La conférence inaugurait le partenariat entre l'Académie et l'association *Musique en roue libre*, au sein de laquelle se développe le Festival des Inouïes sous la direction de M. Bihان.

Séance du 12 juin 2016

Séance solennelle et proclamation des résultats des concours des Beaux-Arts, du concours de composition musicale et du prix spécial d'histoire

La séance solennelle se tint en la salle des Concerts du théâtre d'Arras devant un auditeur très nombreux.

Après l'allocution de Charles Giry-Deloison, Président de l'Académie d'Arras et le compte rendu des travaux de l'année académique 2015-2016 par Mme Nelly Dupré, Secrétaire générale de l'Académie, les résultats des différents concours furent proclamés par Mme Odile Parsis-Barubé, ancienne présidente de l'Académie et Maître de conférences HDR d'histoire contemporaine à l'Université de Lille, pour le prix d'histoire décerné à un étudiant de l'Université d'Artois, par M. Bernard Sénéca pour le concours des Beaux-Arts 2016 et par M. Fabrice Bihان pour le concours de composition musicale. La liste



des lauréats est disponible auprès de Mme Nelly Dupré.

La séance solennelle fut agrémentée d'intermèdes musicaux interprétés par le *Trio à cordes de Paris* (Mme Hélène Collerette,

violon, M. Téodor Coman, alto et M. Fabrice Bihan, violoncelle) et s'acheva par la création mondiale d'une œuvre du compositeur et chef d'orchestre Fabrice Grégorutti.